

Sommaire

Page 1

✘ Editorial

La transition énergétique : de quoi s'agit-il ?

Page 2

✘ Transition énergétique

Quel chauffage pour ma maison ?

Page 3

✘ Transition énergétique

Semaine d'information et d'action

Aides financières : où trouver des conseils ?

Page 4

✘ Déplacements

Liaison Centre Essonne : non à la démesure !

Page 5

✘ L'eau

Le Val d'Orge adopte la gestion en régie publique de l'eau potable

Page 6

✘ Brève

Carrefour Clause/Brossolette

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Editorial

LA TRANSITION ENERGETIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Rassurons-nous, nous allons beaucoup en entendre parler en cette fin d'année, car une conférence de l'ONU sur le climat (COP21) se tiendra pour la première fois en France. Négociations incontournables mais laborieuses. Le mot «transition» nous évoque le passage d'un état actuel à un état futur. Le chantier de la transition énergétique consiste à inventer et à mettre en œuvre des technologies et des pratiques innovantes pour réduire l'impact de notre production d'énergie sur la planète, alors même que la population augmente. Cette exigence d'efficacité énergétique passe notamment par une réduction de notre consommation énergétique, la diversification des sources d'énergies (le mix énergétique) et la promotion des énergies renouvelables. Bref, un modèle plus durable, soucieux des enjeux environnementaux. La transition énergétique c'est aussi des mesures à adopter pour une activité humaine responsable, consciente de la préservation du futur.

Il aura fallu trois ans, trois ans de batailles, de tergiversations, de lobbying... pour parvenir enfin, le mercredi 23 juillet, au vote par l'Assemblée nationale d'une loi sur la transition énergétique. Cette loi consacre l'objectif de réduire la consommation énergétique de notre pays de 50 % en 2050. Mais nombre de choix concrets sont repoussés à plus tard, et la réduction du nucléaire n'est pas vraiment engagée.

Rappelons ici les principaux objectifs devant maintenant guider la politique énergétique de la France :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les diviser par quatre entre 1990 et 2050,
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050,
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles,
- Augmenter la part des énergies renouvelables,
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité.

Concrètement, cela revient d'abord à laisser définitivement sous terre les énergies fossiles, comme le demande notre fédération nationale France Nature Environnement. FNE se déclare en effet hostile à tout nouveau permis d'exploitation. C'est bien pourquoi nous nous opposons formellement, en Essonne, aux forages de la société Vermilion (1).

Pour ce qui concerne l'**habitat**, objet cette année de notre traditionnelle **semaine d'action d'octobre** (voir programme page 3), nous estimons donc que la première priorité est de «sortir» gaz et fioul du chauffage des bâtiments pour les remplacer d'abord par de l'isolation, puis par l'utilisation d'autres sources de chaleur peu ou pas émettrices de gaz à effet de serre. Sans oublier un inévitable changement des comportements.

Nul ne songe plus à remettre en cause la réalité du dérèglement climatique et son impact catastrophique sur les civilisations humaines si rien n'est fait dès aujourd'hui. Mais cela ne se fera pas sans une volonté politique inébranlable et la fameuse conférence des parties « COP21 » va nous donner l'occasion d'assumer un rôle de défenseur du climat et d'inscrire véritablement la France dans la démarche de la transition énergétique déjà en marche dans de nombreux pays. Mais, attention, l'exercice est difficile n'oublions pas que nous sommes un pays industrialisé. Nous devons veiller à avoir un comportement conforme à nos propres conseils.

Alors rejoignez-nous et prenons soin de notre environnement, car qui le fera à notre place ?

(1) : Suite à la demande de Vermilion pour réaliser 10 nouveaux forages à Vert-le-Grand et Leudeville, le commissaire-enquêteur a donné un avis défavorable.

Quel chauffage pour ma maison ?

Le chauffage des maisons génère 20 % des émissions françaises de gaz à effet de serre. Alors, pour réduire à tout prix ces émissions et pour faire des économies sur le coût de ce poste budgétaire de la maison, quel chauffage choisir ?

Quelles sources d'énergie pour nous chauffer ? Les énergies fossiles sont le charbon, le gaz naturel, le gaz propane en cuve, le fioul. Ces sources d'énergie sont à réduire ou remplacer au maximum car elles sont très génératrices de gaz à effet de serre et de polluants. Et, notons que pour le chauffage domestique, le charbon n'est plus très utilisé.

L'électricité est une source d'énergie employée pour le chauffage car très facile d'utilisation et d'installation mais son coût la rend prohibitive et, surtout, elle est à 75 % d'origine nucléaire et à 10 % d'origine fossile. Les sources d'énergies renouvelables sont le bois, le solaire, et l'air, l'eau et le sol par le biais de la pompe à chaleur.

Pour bien se chauffer, il faut commencer par bien s'isoler : en effet pourquoi posséder un chauffage performant si une quantité importante de chaleur s'échappe par la toiture, les murs, les ouvertures et le sol ? Une bonne isolation apporte quelques avantages : réduction de la consommation d'énergie d'où diminution de la pollution et allègement de la facture, et augmentation du confort.

Les chaudières qui chauffent l'eau pour alimenter les radiateurs et la réserve d'eau sanitaire fonctionnent traditionnellement au gaz ou au fioul. La France compte environ 12 millions de chaudières dont un peu plus de 25 % a plus de 20 ans alors que la durée de vie conseillée est de 15 ans. Des progrès importants ont permis de rendre celles-ci plus performantes : plus silencieuses, mieux isolées, avec une meilleure régulation et une meilleure

programmation ; ceci entraîne une baisse de consommation et une diminution des rejets de polluants.

Il existe des chaudières basse température, des chaudières à condensation et des chaudières à «ventouse» : ces 3 types de chaudières consomment moins d'énergie qu'une chaudière classique.

Il existe également **des chaudières à bois** : c'est une source d'énergie renouvelable, qui ne contribue pas à l'effet de serre, qui participe au maintien de la biodiversité, ainsi qu'au maintien de l'activité et de l'emploi, et à la valorisation des déchets. Ce combustible se présente sous forme de bûches, de granulés ou de briquettes bois ou bois densifié. Les granulés et les briquettes bois sont issus des copeaux ou déchets des scieries et ont un pouvoir calorifique élevé : entre 4,5 et 5 kW par kg. Ce dernier type de chaudières est plus économique que celles au gaz ou au fioul.

Les panneaux solaires utilisent l'énergie du soleil, énergie inépuisable, gratuite, ne polluant pas et ne rejetant pas de gaz à effet de serre. Les capteurs solaires placés sur le toit ou sur un châssis transforment le rayonnement solaire en chaleur qui est transmise par un fluide caloporteur au ballon de stockage contenant l'eau. Ensuite l'eau est distribuée dans les circuits de chauffage basse température, radiateur ou plancher chauffant, et dans la réserve d'eau sanitaire. Ce mode de chauffage est plus facile à

mettre en œuvre dès la conception de la maison surtout dans le cas de planchers chauffants. L'investissement est relativement important pour ce type de chauffage et il faudra certainement prévoir un chauffage d'appoint dans le cas d'un ensoleillement insuffisant. Mais le «combustible» ne coûte rien.



La pompe à chaleur capte les calories soit dans l'air extérieur (air-air) soit dans l'eau soit dans le sol. La pompe à chaleur est une machine thermodynamique c'est-à-dire utilisant les changements d'état (de liquide à vapeur) d'un fluide avec absorption ou dégagement de chaleur. Ce mode de chauffage convient lorsqu'il est décidé à la construction de la maison et il nécessite un investissement important.

Finalement avec les améliorations des chaudières, le chauffage au bois s'avère aujourd'hui être un mode de chauffage très économique et écologique.

Semaine d'information et d'action 11 au 17 octobre 2015

« La transition énergétique dans l'habitat »

Dans le débat national sur la transition énergétique, l'ADEMUB consacre encore son action cette année à la transition énergétique en mettant l'accent sur l'éco-habitat.

Voici le Programme des diverses actions :

Dimanche 11 octobre :

De 10h à 12h30 dans l'espace animation du marché couvert : exposition, information et dialogue avec les habitants.

Jeudi 15 octobre :

20h30 à Ciné 220 : projection du film-documentaire «**Construire pour demain**» de Jérôme Bouquemont. Elle sera suivie d'un débat sur le thème «La maison économe en énergie» avec l'intervention de Gustavo Leite Pinto, ingénieur à l'Espace Info Energie du Val d'Orge.

En avril 2008, **deux géographes, Amandine Fantoni et Jérôme Bouquemont, partent en vélo** à la découverte de l'écohabitat. Ils parcourent plus de 5 000 km et traversent plus de 20 pays. Le film illustre, par des expériences vécues sous d'autres latitudes les grands principes de la construction écologique, en présentant des matériaux simples, disponibles et faciles à utiliser, ainsi que des façons d'habiter différentes, à travers des projets et des réalisations concrètes (utilisation des matériaux naturels, auto-construction, constructeurs professionnels et industriels de l'éco-habitat, entreprise de recyclage des matériaux, éco-rénovation, éco-quartier, éco-village, etc.)



DR

Samedi 17 octobre : matin et après-midi : visite, sur Brétigny, de maisons individuelles rénovées et économes en énergie, et discussion avec les propriétaires.

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 60 84 19 10 ou au 06 21 39 59 82

Aides financières : où trouver des conseils ?

Pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants, voici quelques adresses pour trouver des informations techniques et financières :

Points rénovation info service (PRIS)
renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Ministère du Logement
www.territoires.gouv.fr

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
www.developpement-durable.gouv.fr

ADEME
www.ademe.fr/financer-renovation-habitat

ANAH
www.anah.fr/habitermieux
ANIL
www.anil.org/outils-de-calcul

En Ile-de-France/Essonne :

RENOVER Malin
www.renover-malin.fr

Dans le Val d'Orge :

ESPACE INFO ENERGIE
BRETINERGIE
infoenergie@mairie-bretigny91.fr

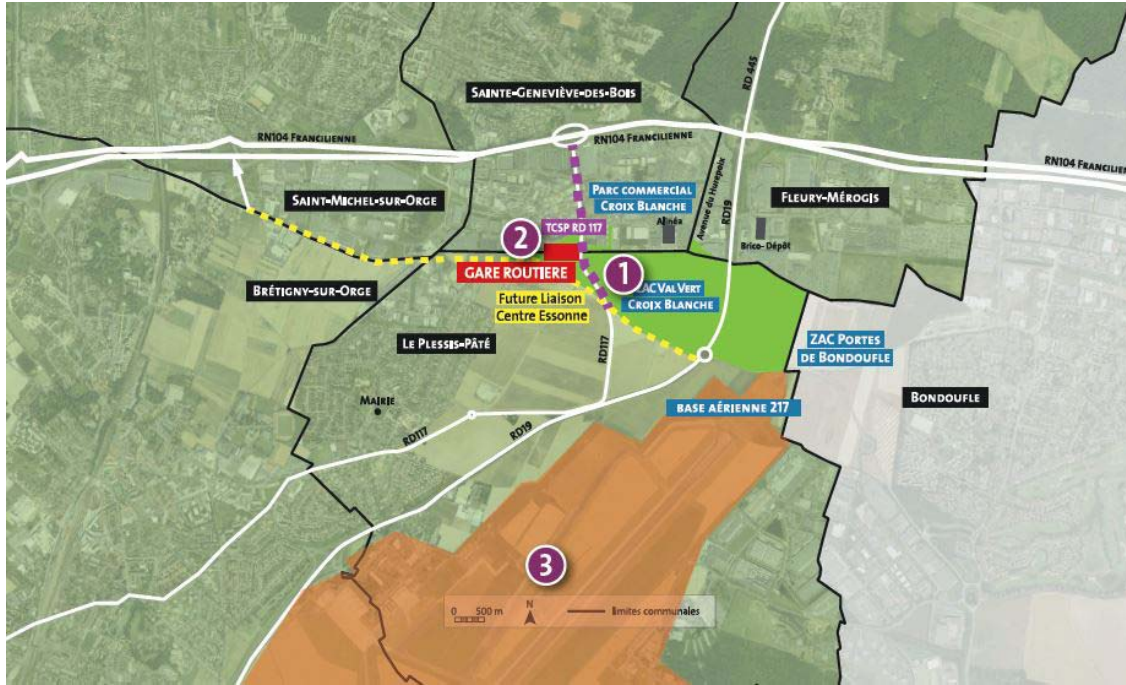
Téléphone : 01 69 51 03 67
Les Sorbiers 5 avenue Lucien Clause
91220-Brétigny
Permanence le 2e jeudi de chaque mois de 13h30 à 19h - sur rendez-vous

Maison Départementale de l'Habitat

1 Boulevard de l'Écoute S'il Pleut,
91000 Évry
Téléphone : 01 60 87 18 70

Liaison Centre Essonne : non à la démesure !

Prévu pour améliorer les transports dans le secteur de la Croix blanche et assurer la liaison entre l'échangeur de la Francilienne à Rosières et la RD 19 en desservant les zones d'activités nouvelles de Val Vert et de l'ex-base aérienne, le projet «Liaison Centre Essonne» (LCE) inquiète à la fois par sa démesure et son caractère autoroutier.



entre la gare et Val Vert et la Croix blanche se faisant naturellement par la RD 117 et la traversée du Plessis-Pâté ? Et à quoi servira une ligne de bus entre Rosières et Val Vert ? Pour quels usagers ? De quelle provenance ? Et le descriptif du projet de «gare multimodale» placé en bordure nord de Val Vert, reste bien flou lui aussi.

On lit, dans le document présenté à la concertation que les transports en

Un projet géant au contenu flou et imprécis. Le tracé lui-même reste flou, notamment dans le quartier de Rosières. On se contente de nous présenter un profil en travers pour une largeur totale de voirie allant de 30 à 50 m.

Sur cette largeur, on saucissonne le tout. Pour la partie 30 m, on a 6,5 m pour les voitures et camions, 7 m pour les bus et 4 m pour les piétons et les cycles, soit 17,5 m au total, séparés les uns des autres par des espaces paysagés mesurant au total 12,5 m. Pour la partie 50 m (en traversée de Val Vert), on a 4 m pour les piétons et les cycles, 14 m pour les bus, 2 x 6,5 m pour les voitures et camions et à nouveau 4 m pour les piétons et cycles, soit au total 35 m de voiries séparées par des espaces paysagés de 15 m de large au total. Un aménagement autoroutier d'un nouveau genre, quoi ! On va ainsi, sur une longueur de 3,5 km, aliéner quelque 15 ha principalement de terres agricoles à Brétigny (Orme Fourmi) et au Plessis-Pâté.

Dans ce contexte, les divers usagers se trouveront piégés, chacun isolé dans un «tunnel de verdure». Et rien n'est dit sur le traitement des intersections. Ainsi, comment feront les piétons et les cyclistes, rejetés à l'extrême sud de la voirie pour rejoindre, sur leur gauche les voies ou les sites traversés, et comment se fera leur accès à Val Vert, à la RD 117 et à la Croix blanche ? La jonction entre la LCE et la RD 117 (avenue de la Croix blanche), elle-même prévue à la requalification avec un projet de bus en site propre, n'est pas traitée, pas plus que l'articulation avec la voirie interne de Val Vert. Quel sort réserve-t-on aux piétons et cyclistes dans tout cela ? Bonjour les obstacles et les ruptures de continuité !

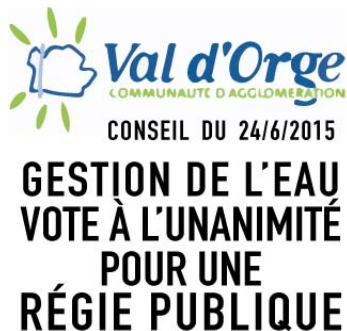
A propos des bus, 14 lignes sont prévues, dont 6 nouvelles. Mais on ne sait rien à leur sujet, ni d'où elles viendront ni où elles iront. Ainsi, on nous parle de la desserte de la gare de Brétigny, mais qu'est-ce que cela a à voir avec le projet LCE, la liaison

en commun et les circulations douces (modes actifs) feront l'objet de toutes les attentions. Mais nous y lisons également que les voies de transports en commun et que les voies piétons et cycles «seront réalisées **dans un second temps**», sans qu'aucune indication ne soit donnée à ce sujet. Bref, si nous ajoutons à ce renvoi sine die l'importance accordée dans ce projet aux déplacements automobiles, urgence première, on ne sort pas de la logique du tout-automobile qui règne dans le Val d'Orge comme sur tout notre pays depuis des décennies.

En conclusion, l'ADEMUB doute sérieusement de la faisabilité de ce projet, sauf à espérer une nette révision de ses dimensions et de son contenu. On peut toujours rêver !

Le Val d'Orge adopte la gestion en régie publique de l'eau potable

Au mois de juin dernier, vous avez sans doute participé à la consultation publique organisée par la CAVO pour faire connaître le mode de gestion du service de l'eau : soit une régie publique soit une délégation de service public ou DSP. En voici les résultats.



Les habitants de l'Agglomération ont dit oui à la régie publique: 78,41 % pour la régie publique et 21,59 % pour la délégation de service public. A Brétigny-sur-Orge, les chiffres ont été respectivement de 67,28 % et 32,72 %.

Ils renonçaient ainsi, au bout de 87 ans de Délégation de Service Public (DSP) aux services de la Lyonnaise des Eaux-Suez ou de Véolia.

Dans le communiqué de presse annonçant ces résultats, l'Agglomération a reconnu l'importance de ce succès et ajoute que «ces résultats constitueront un éclairage important pour la prise de décision que les élus seront amenés à prendre lors du Conseil Communautaire du Val d'Orge le 24 juin».

Et, au Conseil communautaire du 24 juin 2015, les élus de l'Agglomération ont décidé à l'unanimité de gérer en régie le service public d'eau potable sur le périmètre du Val d'Orge.

Ce nouveau mode de gestion sera effectif à compter du 1er mai 2017, date à laquelle les contrats de délégation de service public conclus pour les 10 communes membres arriveront à échéance (9 contrats avec La Lyonnaise des eaux et 1 avec Véolia).

Et pourtant l'organisation et la propagande officielle de cette consultation étaient plutôt de nature à décourager les habitants : un dépliant d'information très discutable, des cartes T distribuées au compte-goutte, peu de réunions d'information. **A Brétigny, le maire**

Nicolas Méary n'a jamais répondu à notre courrier demandant l'organisation d'une telle réunion.

Quelle Régie ?

Il existe deux sortes de régies de services publics industriels et commerciaux.

La régie à autonomie financière :

Le conseil communal ou communautaire reste le décideur : il est l'ordonnateur des dépenses et des

Mais la collectivité locale qui a mis en place la régie peut aussi la supprimer, la remplacer par une autre. Il est d'usage de commencer, par sécurité, par une régie à seule autonomie financière.

En pratique, dans les deux cas, il y a obligation d'édicter un règlement de service définissant les droits et les devoirs respectifs des usagers et de la régie. Ce règlement est soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ainsi



recettes et le supérieur hiérarchique des employés (de droit privé ou fonctionnaires). Il existe aussi un directeur et un conseil d'exploitation (formé d'une majorité d'élus et éventuellement de représentants d'associations) qui ont un rôle consultatif. Le décideur peut aussi déléguer certains pouvoirs au directeur et au conseil d'exploitation. La régie dispose d'un budget annexe, séparé du budget communal ou communautaire («l'eau paye l'eau»)

La régie à autonomie financière et personnalité juridique (ou morale) ou encore «Etablissement public local».

Il s'agit d'une entité juridique distincte de la collectivité qui l'a créée : elle dispose d'un patrimoine, recrute et licencie le personnel, signe les contrats. Elle est dirigée par un conseil d'administration (composé en majorité d'élus) et d'un directeur.

qu'à celui du conseil d'exploitation ou du conseil d'administration (selon le type de régie concerné), avant d'être adopté par le conseil communal ou communautaire. Y sont définis les différentes catégories d'usagers (famille, industrie), les tarifs progressifs ou non, la possibilité de volume d'eau gratuit, les conditions d'adhésion, de résiliation, de paiement des factures... Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque adhérent et le paiement de la première facture vaut accusé de réception.

Faut-il avoir peur du changement ?

Les employés de l'entreprise de DSP, Lyonnaise ou Véolia, peuvent être repris, avec leur expertise, par la régie, en gardant leur statut de droit privé et leurs conventions collectives.

Plus d'accidents ? La meilleure prévention des accidents est l'entretien des canalisations. Leur

(suite page 6)

remplacement optimum est de 1,2% par an, soit le renouvellement total en 80 ans, ce qui a été décidé par exemple par l'Eau des Lacs de l'Essonne à Viry-Chatillon. Le taux à Brétigny est de 0,4% actuellement.

Ce remplacement des canalisations est compris dans le prix de l'eau; et le conseil communautaire peut faire un prêt à la régie pour faire face aux urgences, avant les premiers règlements de factures.

Enfin tous les réseaux sont interconnectés et, privé ou public, chaque fournisseur d'eau a l'obligation de fournir de l'eau à tout territoire en difficulté.

Le prix de l'eau ? Il est généralement moins élevé en régie (pas d'actionnaires, moins de fuites, moins d'impôts, pas de spéculation, pas de hauts salaires...). La régie permet aussi de répondre aux enjeux environnementaux, car son but n'est pas de vendre toujours plus d'eau mais seulement de répondre aux besoins de la population.

Enfin, le passage en régie permet une mise en commun de la réflexion et de la pratique : à la place de la concurrence, c'est la mutualisation des moyens.

Ainsi la Régie de l'Eau des Lacs de l'Essonne et la Régie de l'Eau de Paris nous ont déjà, depuis des années, proposé leur aide. Avec, en particulier, la possibilité de changer aussi de producteur d'eau potable (de l'eau de la Seine fournie par la Lyonnaise à l'eau du Loing et de la Vanne fournie par l'Eau de Paris). On pourrait aussi prévoir un couplage avec l'assainissement, la fourniture séparée d'eau potable et d'eau de «nettoyage» (WC, lessive...).

Pour tout cela, nous autres, citoyens et usagers, avons notre mot à dire, par l'intermédiaire de la CCSPL où siègent nos représentants, et, nous l'espérons, au conseil d'exploitation ou d'administration ainsi que par le truchement de nos associations.

Il nous faut rester vigilants !

Si les élus communautaires ont décidé le 24 juin dernier la gestion en régie publique du service de l'eau, dans la pratique comment celle-ci sera-t-elle organisée ? La régie publique aura-t-elle en charge uniquement la distribution de l'eau ? Sera-t-elle aussi responsable de la production de l'eau ? Ces points n'ont pas été précisés lors du vote du 24 juin. **C'est donc une question à suivre de près !**

NB : L'association Aggl'Eau publique Val d'Orge tient son assemblée générale le samedi 26 septembre de 9h00 à 12h00 Salle du Canal à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Brève

POURQUOI DES FEUX TRICOLORS AU CARREFOUR CLAUSE/BROSSOLETTE ?

*Pour nous, tout le secteur comprenant l'accès à la gare et le carrefour Clause/Bois de Châtres/ Pierre Brossolette devrait passer en **ZONE DE RENCONTRE** avec priorité totale aux piétons, puis aux cyclistes, en tous points, et priorité à droite pour les véhicules motorisés.*

L'installation récente de feux tricolores est, de ce point de vue, une erreur et un retour en arrière qui nous coûtera cher. La présence croissante, dans cet espace de quelques dizaines de m², de nombreux piétons allant dans tous les sens justifie à elle seule une zone de rencontre. Nos responsables de la voirie devraient s'inspirer utilement des nombreux exemples de zones de rencontre mises en place dans certaines villes dans des contextes à peu près similaires (ex. : les villes de Tulle en Corrèze ou de la Roche-sur-Yon en Vendée).



Carrefour Clause Brossolette vu depuis la rue L. Clause

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2015

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple **15 euros** - couple **22 euros** - petit budget : **8 euros** - soutien : **35 euros** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2015. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 64 56 36 17 ou au 01 60 84 19 10